

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2015 - 2015

La promesse des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour le droit du travail – illusion ou occasion ?

Anne Trebilcock

**Ancien conseiller juridique
et directeur des services juridiques
OIT**

Depuis l'adoption par les Nations Unies en 2011 des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ces principes sont devenus la force dominante des discours courants sur la responsabilité des entreprises. Cependant ces discours ignorent le plus souvent les implications possibles du cadre de référence des Nations Unies, « protéger, respecter et réparer », dans lequel ils s'inscrivent et qu'ils sont sensés réaliser. Le processus actuellement en cours, visant à établir des critères pour évaluer si ces principes sont respectés ou non, constitue une opportunité mais présente des risques.

Du point de vue du droit transnational de travail, ce processus peut être utilement abordé sous trois angles :

- 1) l'approche de la « diligence raisonnable » en relation avec le respect des droits des travailleurs,
- 2) la méthodologie émergente des indicateurs des droits de l'homme dans le contexte du travail, et
- 3) l'établissement des Plans nationaux d'action, suivis par le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme, et leur intérêt éventuel pour les organisations professionnelles ainsi que pour la société civile.

L'exposé traitera ces thèmes en explorant les potentialités et les limites, en gardant à l'esprit les évolutions que connaît le monde du travail aujourd'hui.

université
de BORDEAUX



Infos : anne-cecile.jouvin@u-bordeaux.fr
COMPTRASEC - UMR 5114
CNRS-Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138

Jeudi 17 mars 2016, 14h00 - 16h30